



# Educateur Spécialisé

## L'ADMISSION

### ADMISSION SESSION ES 3 ans :

#### Lycéens, personnes en réorientation scolaire, demandeurs d'emploi, apprentis :

##### PARCOURSUP

- Du 22 janvier 2019 au 14 mars 2019 : Expression des vœux par les candidats
- Du 14 mars 2019 au 3 avril 2019 : Validation définitive des vœux par les candidats
- Du 4 avril 2019 au 12 avril 2019 : Etude des dossiers par l'Institut Saint Laurent
- Du 15 avril 2019 au 27 avril 2019 : Oraux d'admission
- De Mi-mai 2019 à Juillet 2019 : Affichage des résultats sur Parcoursup et confirmation des inscriptions



#### Salariés, contrats professionnels, CPF de transition, financement pris en charge par l'employeur ou OPCO

Début des inscriptions : Oct. 2018  
Fin des inscriptions : Juin 2019

Entrée en formation : Sept. 2019  
Jury final en Juin 2022

Calendrier et modalités d'admission disponibles sur le site de l'ISL.

La Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) et la réingénierie du diplôme d'Etat gradé Licence ont entraîné des modifications dans les modalités d'accès à la formation d'éducateur spécialisé pour la rentrée de septembre 2019. Il n'y a plus d'épreuve écrite d'admissibilité. La sélection se fait à partir d'un dossier et d'un entretien d'admission.

- Pour les lycéens, personnes en réorientation scolaire, demandeurs d'emploi, apprentis : inscription sur :



- Pour les salariés, contrats professionnels, CPF de transition, financement pris en charge par l'employeur ou « OPérateurs de COmpétences » : inscription sur le site de l'Institut saint Laurent : <http://www.institutsaintlaurent.org> Rubrique Educateur spécialisé

#### Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

#### Pour les candidats inscrits par Parcoursup et présélectionnés sur dossier Parcoursup :

Passation d'une épreuve orale d'admission à l'Institut Saint Laurent.

#### Pour les candidats ne relevant pas de l'inscription par Parcoursup :

Inscription par le site de l'Institut Saint Laurent et envoi d'un projet motivé de formation et les éléments renseignés par le candidat (formation, expériences professionnelles, engagement associatif, service civique...)

*L'épreuve orale a pour but de vérifier que le candidat présente les capacités requises pour entrer dans une formation professionnelle de 3 ans, ainsi que l'aptitude et l'appétence pour la profession d'éducateur spécialisé.*

*Elle consiste en un unique entretien de 30 minutes avec un professionnel issu du champ de l'éducation spécialisé ou un psychologue.*

*Le jury aura pris connaissance du dossier avant l'entretien des documents*